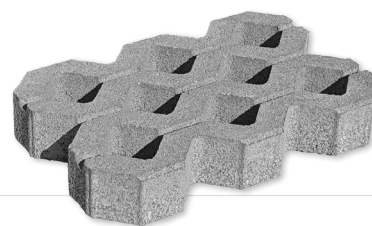


MODULES DRAINA®

Principe de pose des modules Draina®



Les modules drainants doivent être posés sur un support convenablement nivelé et compacté. Les éléments constituant et caractérisant le dallage sont : la forme, la couche de pose, les modules et les éventuelles bordures.

FORME :

- L'épaisseur, le nombre et les caractéristiques des couches de la forme sont étroitement liés aux caractéristiques géotechniques du terrain et aux charges découlant de l'utilisation (aires piétonnes ou aires à trafic léger).
- Dans chaque cas, pour les dallages drainants, il est conseillé une forme constituée d'un mélange de granulats éventuellement avec un ajout d'humus. En absence de pluie, avec une forme ainsi réalisée, la végétation peut se maintenir en bon état.
- Il est important de prêter attention au degré de compactage de la forme afin de ne pas créer d'obstacle au drainage naturel des matériaux employés.
- L'épaisseur de la forme varie suivant la nature et les conditions du terrain plutôt que le type de charge que devra supporter le dallage ; en moyenne une épaisseur de 20 à 25 cm est acceptable.
- Sur la forme, il est possible d'étendre un géotextile perméable ayant la fonction de contenir le sable de la couche de pose, pour qu'il ne migre pas vers les couches inférieures le cas échéant, en vue de limiter l'affaissement.

COUCHE DE POSE :

- La couche de pose devra être constituée de sable alluvionnaire ou broyé provenant de matériaux d'alluvions ou de carrière avec une bonne résistance géomécanique.
- Le profil granulométrique doit présenter des éléments dont le diamètre est égal ou inférieur à 8 mm et avec un passage non inférieur à 70% à la valeur 4 mm.
- La couche de pose, d'épaisseur comprise entre 3 et 5 cm doit être étendue sur la forme convenablement compactée et doit être nivelée. L'opération ne doit pas être effectuée par une température inférieure à 1°C.

SURFACE EN MODULES DRAINANTS :

- Les éléments sont posés directement sur le lit de sable nivelé, les cavités et les espaces entre les joints seront remplis avec un matériau adapté pour permettre l'engazonnement avec un remplissage supérieur de 2 à 3 cm à la surface d'utilisation.
- Le dallage est ensuite compacté à l'aide d'une plaque vibrante.
- Afin d'éviter des ruptures par flexion des éléments, le dallage ne pourra être considéré utilisable qu'après cette opération.
- Pour ce qui est de la pose en talus, pentes en bordures de route, une attention particulière devra être prêtée au lit de pose qui devra être constitué de matériaux drainants et stables en phase de réalisation et d'utilisation du dallage.
- En cas de forte pente, il est recommandé l'emploi d'éléments d'encrage au terrain.

ENGazonnement :

- Pour permettre la croissance de la végétation, les cavités devront être remplies de préférence avec un mélange composé de 30% de sable, 40% de tourbe et 30% de terreau.
- Pour un rapide développement du tapis herbeux il est conseillé d'opter pour les types de gazon résistants à la sécheresse.
- Avant d'effectuer l'engazonnement, il est conseillé d'arroser abondamment les modules.
- A la suite de l'engazonnement, l'emploi d'un engrais est conseillé.
- Ensuite prévoir des arrosages réguliers.
- Le remplissage de mélange de terre une fois humidifié, s'abaisse d'environ 1 à 1,5 cm, ce qui laisse à l'herbe l'espace nécessaire pour se développer sans que celle-ci ne soit endommagée par le passage de piétons, véhicules, etc.
- Afin de ne pas solliciter mécaniquement ce type de dallage pendant la phase de remplissage et d'engazonnement, il est conseillé d'éviter le passage de véhicules lourds.

NOTA :

Se référer aux fiches techniques pour le domaine d'emploi des différents modules Draina®.

Il se peut que les modules Draina® se fissurent à l'utilisation. Il est important de rappeler que d'éventuelles fissures présentes sur un élément, ne compromettent en rien ses caractéristiques fonctionnelles.

Un tel phénomène peut se produire en cas de destination d'emploi non correcte.

Les modules Draina® ne conviennent pas aux places de parking réservées PMR.

Respecter les consignes de pose du document « DP 136-Guide de mise en œuvre des revêtements drainants en produits préfabriqués en béton »

